

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 109/2026 ALLOCATION DE SUBVENTIONS
• LIGUE CONTRE LE CANCER**

M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

La commune a réceptionné la demande soutien de la Ligue contre le cancer, dans les termes suivants :

« Les données les plus récentes relatives au cancer dans notre département confirment, une fois encore, une progression continue du nombre de personnes touchées. Cette réalité nous oblige collectivement à renforcer sans relâche nos actions de prévention, d'accompagnement et de soutien à la recherche.

Face à cet enjeu majeur de santé publique, la Ligue contre le cancer agit depuis de nombreuses années, chaque jour, au plus près des besoins de la population. Elle développe des espaces sans tabac et sans fumée, accompagne gratuitement les personnes malades grâce aux soins de support (socio-esthétiques, soutien psychologique et social), favorise le maintien et le retour à l'emploi avec le dispositif Lig'Entreprises, mène des actions de prévention en milieu scolaire et professionnel, encourage le dépistage, organise des réunions d'information, apporte une aide financière aux personnes les plus fragiles et soutient activement la recherche.

Chaque année, notre Comité consacre entre 700 000 et 1 million d'euros à la recherche dans le Bas-Rhin. En tenant compte des financements complémentaires apportés localement par d'autres Comités départementaux et par le siège de la fédération, ce sont près de 2 millions d'euros qui soutiennent, chaque année, la recherche dans notre département. Cet engagement témoigne de notre volonté d'agir durablement, ici même, au bénéfice direct de notre territoire.

L'une des grandes forces de la Ligue réside dans sa capacité à réinvestir, dans chaque département, l'intégralité des fonds collectés au bénéfice direct d'actions locales. Ainsi, le soutien apporté par votre commune peut bénéficier concrètement aux habitants de notre territoire.

C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui le soutien de votre commune. Votre engagement à nos côtés nous permettrait de répondre plus efficacement à des besoins en constante augmentation et de poursuivre des actions essentielles au service des personnes malades, de leurs proches et de l'ensemble de la population.

Dans cet esprit, nous avons établi une grille indicative destinée aux communes, afin de proposer un niveau de contribution mesuré et compatible avec les contraintes budgétaires de chacun.

Nous tenons également à rappeler que l'ensemble des fonds collectés par la Ligue fait l'objet de contrôles rigoureux par les organismes compétents, notamment la Cour des comptes, le Don en confiance, et l'administration fiscale, en raison de notre habilitation à délivrer des reçus fiscaux. Par ailleurs, l'attribution des aides repose sur des procédures exigeantes associant professionnels de santé, personnes malades, bénévoles engagés et, pour la recherche, des jurys d'experts, garantissant ainsi une gestion transparente, rigoureuse et pleinement responsable des sommes confiées. Nous espérons sincèrement pouvoir compter sur le soutien de votre commune pour nous aider à poursuivre et à renforcer nos actions au service des personnes touchées par la maladie.

En vous remerciant par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Après examen en Commission des Finances réunie le 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une aide financière de 500 € à la Ligue contre le cancer, conformément à sa grille de suggestion.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le .1er.septembre 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN